

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.083**Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Création de postes dans le cadre du renforcement et de la prévention des dysfonctionnements dans les services Enfance et Éducation

Dans le cadre de l'évaluation des organisations et à la suite de faits ayant mis en lumière certains dysfonctionnements dans la gestion du temps périscolaire et scolaire, la commune engage une réorganisation partielle de ses effectifs afin de garantir une continuité de service renforcée, une meilleure sécurisation des pratiques et une plus grande réactivité en cas d'absence.

À ce titre, il est proposé la création de plusieurs postes structurés autour de deux axes principaux :

1. Création d'un pool de remplaçants polyvalents (ATSEM / Animateurs)

Afin de limiter les effets des absences non anticipées et de mieux assurer la stabilité des équipes au contact des enfants, la collectivité souhaite créer un pool de personnel «volant», composé de titulaires ou contractuels, capables d'intervenir rapidement en renfort :

- sur les temps scolaires et périscolaires, en appui des équipes ATSEM ;
- sur les temps périscolaires, en appui des équipes d'animation.

Les agents affectés à ce pool seront placés sous l'autorité fonctionnelle conjointe des services EJE et Richesses humaines, avec une planification centralisée et une formation à la polyvalence des missions.

Cette organisation permettra :

- une meilleure anticipation des remplacements,
- une souplesse accrue dans la gestion des effectifs,
- et un encadrement plus poussé des enfants.

N° 2025.083

2. Création d'un poste de "Contrôleur des bonnes pratiques" rattaché au service Prévention

Dans un objectif de fiabilisation des procédures et de sécurisation du fonctionnement quotidien des équipes, il est proposé la création d'un poste de référent qualité périscolaire rattaché au service Prévention.

Les missions de cet agent consisteront à :

- vérifier quotidiennement sur le terrain l'application des consignes et règles d'organisation définies par la collectivité (plannings, taux d'encadrement, transmissions, affectations d'agents, documents obligatoires, sécurité des locaux, etc.) ;
- rédiger des observations et préconisations formalisées à l'attention des encadrants de terrain et de la direction et rapportées chaque semaine à la direction et chaque mois au Maire ;
- signaler toute situation à risque ou dysfonctionnement, dans une logique de prévention active ;
- gérer l'adresse mail « vigilance@vetrazmonthoux.fr »

Ce poste a vocation à renforcer une culture commune de rigueur, à soutenir / encadrer/ contrôler les responsables de terrain, et à favoriser la traçabilité des actions, en complémentarité avec les services EJE, RH et Prévention.

Ces créations de postes s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue, de prévention des risques et de sécurisation de l'accueil des enfants sur le temps scolaire et périscolaire, elles se résument comme suit :

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
-	4 postes d'adjoint d'animation à temps complet	01/08/2025	ANIM42, ANIM43 ANIM44, ANIM45
-	2 postes d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/08/2025	MS23 MS24

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les modifications suivantes du tableau des emplois :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.